



Ville de Dreux

**Arrêté de cessation de fonction d'un mandataire suppléant  
Régie de recettes et d'avances Service Finances du Centre Communal d'Action Sociale**

N°ARR37/2024

Le Maire de la Ville de Dreux, Président du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu l'arrêté n° 82/2022 du 15/09/2022 nommant le mandataire suppléant ;

**Considérant** le départ en retraite de l'agent nommé,

Vu l'avis du comptable public assignataire en date du 17/07/2024 ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Il est mis fin aux fonctions de Madame Carmen PAREJA-LE GOFF en qualité de mandataire suppléant de la régie de recettes et d'avances Service Finances du Centre Communal d'Action Sociale à compter du 17/07/2024.

**Article 2 :** Le Président et Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Dreux Agglomération, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans ou par la voie de l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Dreux, le 17/07/2024



**Le Président du  
Centre Communal d'Action Sociale,**

Pour le Président  
Par délégation de signature  
Le Vice-Président du CCAS  
Mouh CHAKKAR

**Pierre-Frédéric BILLET**

Document certifié exécutoire  
après dépôt à la Sous-Préfecture le : 22 JUIL. 2024  
Notification le : 23 JUIL. 2024